

10 Port-Gentil

Marchés publics/Détournement

Excellence , Sogapta et BDM devant la justice



Photo : Julie Nguimbi
Le président du Conseil départemental de Ndougou, Antoine Makanga Makaya, (2e à droite) et l'huissier de justice à sa droite sur les chantiers.

RAD

Port-Gentil/Gabon

Les deux premières, propriétés d'un même entrepreneur malien, ont touché entre 2010 et 2011, près de 790 millions auprès du conseil départemental de Ndougou (Gamba), pour la construction de 14 logements R+1 à PG1, au sud de Port-Gentil, qu'elles peinent à livrer. La dernière, une PME gabonaise, a empoché 187.018.480 F.CFA avant de fondre dans la nature. Les conseillers départementaux ont adopté une délibération validée d'ailleurs par la tutelle, autorisant le président à ester

en justice les entreprises adjudicataires des marchés non livrés et non réalisés.

LE Conseil départemental de Ndougou va en découder, bientôt, devant les tribunaux avec les entreprises Sogapta, Excellence et BDM. Les deux premières, propriété d'un même entrepreneur malien, ont touché entre 2010 et 2011, la coquette somme de 789.543.843 francs CFA auprès du conseil départemental de Ndougou (Gamba), pour la construction de 14 villas R+1 à PG1, au sud de Port-Gentil, qu'elles peinent à livrer. La dernière, une PME gabonaise, a empoché en



Photo : Julie Nguimbi
L'entreprise BDM n'a même pas posé une brique après avoir empoché près 200 millions.

2011, 187.018.480 F.CFA avant de fondre dans la nature. Les chantiers étaient prévus pour durer 9 mois. La dernière session budgétaire du conseil départemental de Ndougou a adopté la délibération 023/2015/POM/ND/CDN/CD/SG autorisant le président du conseil à ester en justice les entreprises adjudicataires des chantiers non livrés et non réalisés. Le document a été approuvé par la tutelle sous le numéro 022MISPID/SG/DGAT/DT CL du 9 septembre 2015. Selon le président de cette institution, Antoine Makanga Makaya, le conseil départemental de Ndougou, dans le cadre de la diversification de ses

activités devant lui permettre d'augmenter ses recettes propres, s'était engagé, entre autres, dans l'immobilier. C'est ainsi qu'en 2010, suite à un appel d'offres, le marché pour la construction de 10 villas sur le site de PG1, au sud de la capitale économique, échoit à l'entreprise Sogapta, appartenant à un Malien. Coût des travaux à livrer au bout de 9 mois : 587 823 063 francs. L'année suivante (2011), le même Malien soumissionne avec le nom d'une autre entreprise appelée « Excellence » pour la construction, sur le même espace, de 4 logements R+1. Il perçoit 201 720 780 francs CFA, argent du contribuable gabonais. Les



Photo : Julie Nguimbi
Les lots de 10 bâtiments de 4 logements R+1 non livrés par l'entrepreneur malien.

bâtiments sont certes montés mais le conseil est toujours en attente de la livraison du chantier. Dans la même période (2011), BDM, une PME gabonaise, au terme d'un appel d'offres, s'adjuge le marché portant sur la construction de 4 appartements aux côtés des autres. Une fois les 187 018 480 francs empochés, notre compatriote s'est, lui aussi, volatilisé. Dès la mise en place récente des bureaux des conseils locaux et communaux, celui du CDN, à la demande des conseillers, a tout mis en œuvre pour que des solutions à l'amiable, comme le prévoient les conventions, soient élaborées. Malheureusement,

les entreprises ne coopèrent pas. Le bureau du conseil, à partir de cet instant, au regard du préjudice subi, a saisi un avocat qui affine déjà le dossier. Jeudi dernier, Me Pierre Nzue, huissier de justice résidant à Port-Gentil, accompagné du président du CDN, Antoine Makanga Makaya et son conseiller juridique, Julien Yves Auxence Mouele Ilobo, a été déployé sur le terrain pour un constat. La plainte, quant à elle, ne saurait tarder à être introduite au tribunal de Libreville. « Nous avons mis de côté cette année un budget conséquent pour en découder avec les prestataires véreux devant les tribunaux » prévient le conseil.

Education/Lutte contre le décrochage scolaire

Vers l'ouverture d'un internat à Nfoulameyong



Photo : Julie Nguimbi
Le 3ème vice-président du Conseil département de Bendjé, Thierry akendengué Rentchalet (au centre).

RAD

Port-Gentil/Gabon

L'initiative de l'ONG Synergie vise à résoudre le problème d'abandon, par de nombreux élèves du canton Anengué, de l'école, en raison notamment de l'éloignement des établissements dans le département de Bendjé.

LE chef de canton Anengué, Jean Boniface Aboghe et ses administrés ont favorablement accueilli l'initiative de l'ONG Synergie d'ouvrir, dans les brefs délais, un internat à Nfoulameyong, l'un des villages du département de Bendjé. L'annonce en a été faite lundi par Léon Nze Ababe, président de cette ONG, à la faveur d'une rencontre regroupant au siège du conseil départemental de

Bendjé, les représentants de cette institution, ceux de son organisation et de l'éducation nationale, ainsi que les parents d'élèves et les enseignants de la contrée. La circonstance a été mise à profit pour évoquer, en présence du chef de circonscription scolaire de l'Ogooué-Maritime, Charly-Clément Ongone Obiang, des sujets se rapportant à l'éducation dans le canton. De même, des kits scolaires ont été remis à plusieurs élèves du département admis en classe supérieure, en conclusion d'une opération entamée au mois de juin dernier. Léon Nze Ababe a indiqué que des investigations menées l'année dernière les ont amenés à constater, amers, qu'une vingtaine d'élèves en âge d'apprendre n'ont pas pu suivre les cours, à cause des distances séparant leur lieu d'habita-



Photo : Julie Nguimbi
L'assistance suivant les interventions.

tion aux établissements d'accueil. « Parmi eux, nous pouvons avoir demain des médecins, des ingénieurs, des enseignants... », a fait remarquer le président de Synergie, attaché à tout ce qui touche à l'éducation et à la santé. Si rien n'est entrepris dans l'immédiat, ces jeunes compatriotes, innocents, s'acheminent vers le décrochage scolaire, qui consiste à arrêter les cours avant l'obtention d'un diplôme, alors que le devoir des aînés, a-t-il soutenu, est de garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société. L'ONG Synergie, en partenariat avec le conseil départemental de Bendjé, se propose ainsi de venir en aide à ces élèves, en ouvrant un internat d'une capacité de trente places au village

Nfoulameyong. Dans la localité, le CDB dispose d'un bâtiment de six chambres pouvant accueillir trois lits superposés chacune. L'ONG Synergie, avec le soutien de ses partenaires, s'engage à nourrir, soigner, suivre la scolarité des enfants qui y seront admis. Le projet devra être formalisé par la mise en place d'un cadre juridique entre l'ONG, l'éducation nationale et le conseil départemental. Dans la foulée, il a également dévoilé l'ambition de sa structure en vue d'apporter une aide en numéraires, au prorata de leurs effectifs, aux établissements du canton, afin de subvenir à de multiples besoins. Des nouvelles, comme on peut l'imaginer, fortement appréciées par l'assistance. Tout en saluant, sur un tout autre plan, le travail des enseignants, Léon Nze Ababe a néanmoins dénoncé, trois



Photo : Julie Nguimbi
Le chef de circonscription remettant un kit à une bénéficiaire.

cas pratiques à l'appui, le comportement déviant de certains qui harcèlent les filles mineures. Regrettant que, dans bien de situations, les parents soient complices des bourreaux des enfants. Il a menacé les coupables de se constituer partie civile avec son ONG pour les poursuivre en justice. « Il faut que ces pratiques qui n'honorent pas votre corporation cessent », a-t-il martelé. Le chef de circonscription scolaire a, lui aussi, fermement condamné ces agissements, prévenant que leurs auteurs ne bénéficieront d'aucune couverture de la tutelle. Il a prodigué des conseils à ses collaborateurs, aux parents et aux élèves. Aux derniers, il a fait savoir que l'école est la seule clé de leur avenir. Ils doivent donc, a-t-il dit, rechercher à figurer parmi les premiers, en reprenant

l'américain Martin Luther King : « quoique vous fassiez, faites-le bien (...) Si la nature a voulu que vous soyez balayeur de rues, alors balayez comme Michel Ange peignait ses tableaux, comme Shakespeare écrivait sa poésie, comme Beethoven composait sa musique. Balayez les rues si bien que même longtemps après vous, les hôtes du ciel et de la terre devront s'arrêter pour dire : ici a vécu un grand balayeur de rues qui faisait bien son boulot ». Le troisième vice-président du CDB, Thierry Akendengué Rentchalet a, au nom de la présidente, empêchée, félicité l'ONG Synergie pour ses multiples actions au profit du département, notamment sa jeunesse, tout en l'encourageant à maintenir le cap en se portant volontaire pour ce type de partenariat.